

# RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL AU COURS DE SA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

## QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

### 1437 (XLVII). Rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe

*Le Conseil économique et social*

1. *Prend acte* du rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe pour la période du 3 mai 1968 au 23 avril 1969<sup>1</sup>, des opinions exprimées au cours des débats et des résolutions et autres décisions adoptées par la Commission, à sa vingt-quatrième session<sup>2</sup>;

2. *Approuve* le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans le rapport<sup>3</sup>.

1625<sup>e</sup> séance plénière,  
31 juillet 1969.

### 1438 (XLVII). Rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

*Le Conseil économique et social*

1. *Prend acte* du rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient pour la période du 1<sup>er</sup> mai 1968 au 28 avril 1969<sup>4</sup>, ainsi que des recommandations et résolutions qui figurent dans les deuxième et troisième parties de ce rapport;

2. *Approuve* le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans la cinquième partie du rapport.

1625<sup>e</sup> séance plénière,  
31 juillet 1969.

### 1439 (XLVII). Rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine

*Le Conseil économique et social*

1. *Prend acte* du rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine pour la période du

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session, document E/4641.

<sup>2</sup> *Ibid.*, troisième partie.

<sup>3</sup> *Ibid.*, cinquième partie.

<sup>4</sup> *Ibid.*, document E/4640.

26 avril 1968 au 23 avril 1969<sup>5</sup> ainsi que des résolutions et recommandations qui figurent dans les deuxième et troisième parties de ce rapport;

2. *Approuve* le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans la cinquième partie du rapport.

1625<sup>e</sup> séance plénière,  
31 juillet 1969.

### 1440 (XLVII). Rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique

*Le Conseil économique et social*

1. *Prend acte* du rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique pour la période du 1<sup>er</sup> mars 1968 au 14 février 1969<sup>6</sup>, ainsi que des recommandations et résolutions qui figurent dans les deuxième et troisième parties de ce rapport;

2. *Approuve* le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans la cinquième partie du rapport;

3. *Prend note en particulier* des résolutions de la Commission 187 (IX) sur la commémoration du dixième anniversaire de la Commission, 188 (IX) sur l'appareil institutionnel de la Commission, 189 (IX) sur l'organisation, la structure et les fonctions du secrétariat de la Commission, et 191 (IX) sur les dispositions transitoires, adoptées conformément à l'article 19 du règlement intérieur de la Commission;

4. *Approuve* la résolution 190 (IX) sur les relations avec l'Organisation de l'unité africaine, adoptée conformément au paragraphe 12 du mandat de la Commission;

5. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique pour les mesures qu'elle a prises en vue d'élargir son programme, notamment ses activités d'exécution;

6. *Félicite en outre* le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique pour les efforts qu'il a déployés au cours des 10 premières années d'existence de la Commission, en particulier pour avoir mis l'accent sur la nécessité d'un effort autonome de la part des pays africains en vue de leur développement économique et

<sup>5</sup> *Ibid.*, documents E/4639 et Add.1.

<sup>6</sup> *Ibid.*, documents E/4651 et Add.1.